

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20160905-D2016-52-DE
Date de télétransmission : 12/09/2016
Date de réception préfecture : 12/09/2016

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2016-52 en date du 05/09/2016 portant sur les tarifs de la location de la salle polyvalente :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 05 septembre 2016, à 19H30, suivant convocation en date du 30 août 2016, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. FAUCHER Alain, DESROCHE Roger, DUCHEZ Michel, JACQUET Michel, HARGE Andrée, ALAMARGOT Sylvie, ARMAND Thierry, DUBREUIL Marc, GILLES Dominique, LATOUR Christelle, CASTANET Christine, BABAUDOU Pascal.

Représentés : MM. DUFOUR Aurore procuration à ALAMARGOT Sylvie, BERGER Thierry procuration à FAUCHER Alain.

Mme CASTANET Christine a été élue secrétaire de séance.

| Membres | Présent | Représentés | Votants | Exprimés | Pour | Contre |
|---------|---------|-------------|---------|----------|------|--------|
| 15 | 12 | 2 | 12 | 14 | 14 | 0 |

Le Maire expose au Conseil Municipal que les conditions d'utilisation de la salle polyvalente ayant évoluées il conviendrait de procéder à la modification de certaines règles d'utilisation et aux tarifs de location.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
- Considérant sa délibération n° 2014-96 en date du 09/12/2014 portant sur les tarifs de location pour 2016,
- Considérant sa délibération n° 2015-67 en date du 08/12/2015 portant sur les tarifs de location pour 2017,
- Considérant sa délibération du 21/12/2006 portant sur le tarif de remplacement du matériel mis à disposition dans le cadre de la location,

CONFIRME les tarifs de location de la salle polyvalente votés pour l'année 2016 concernant les week-end et jours fériés soit :

| | Extérieurs | Habitants de la commune | Associations communales |
|--------------|------------|-------------------------|-------------------------|
| Foyer Bar | 92,00 | 42,00 | 42,00 |
| Grande salle | 140,00 | 105,00 | 70,00 |
| Cuisine | 103,00 | 43,00 | 43,00 |
| TOTAL | 335,00 | 190,00 | 155,00 |

CONFIRME les tarifs de location de la salle polyvalente votés pour l'année 2017 concernant les week-ends et jours fériés soit :

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20160905-D2016-52-DE
Date de télétransmission : 12/09/2016
Date de réception préfecture : 12/09/2016

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

| | Extérieurs | Habitants de la commune | Associations communales |
|--------------|------------|-------------------------|-------------------------|
| Foyer Bar | 97,00 | 52,00 | 42,00 |
| Grande salle | 150,00 | 115,00 | 70,00 |
| Cuisine | 103,00 | 53,00 | 43,00 |
| TOTAL | 350,00 | 220,00 | 155,00 |

CONFIRME qu'une caution représentant la moitié de la somme due pour le règlement de la location devra être versée à la remise des clés.

CONFIRME que le week-end :

- les Associations Communales et les écoles peuvent bénéficier gratuitement des installations deux fois par an.
- le Comité des Fêtes et ses sections bénéficient de 12 utilisations gratuites par an.

DECIDE que La Geneytouse Form' dispose d'un jour gratuit par semaine (du lundi au jeudi).

CONFIRME que les écoles peuvent bénéficier gratuitement de la salle pendant le temps scolaires.

APPROUVE les tarifs de remplacement du matériel mis à disposition tels qu'ils figurent au tableau ci-annexé.

APPROUVE les termes du contrat de location annexé à la présente délibération.

PRECISE que la présente délibération annule et remplace les délibérations n° 2014-96 du 09/12/2014, 2015-67 du 08/12/2015 et du 21 Décembre 2006.

A La Geneytouse, le 06 Septembre 2016
Le Maire,

Alain FAUCHER

